



Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

S²LOW

ID : 059-215900283-20251016-DEL_20251016_38-DE

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 27 octobre 2025

Séance ordinaire du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix octobre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Abdelmalik SINI, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Georges LEMAITRE à Bernard CZECH, Mathilde DESMONS à Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS à Bernard MOREL, Chantal WAGON à Christophe LOURDAUX, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS

Absent : Laurent JOVENET

Monsieur Philippe VERON a été désigné secrétaire de séance

38 - PRET D'HONNEUR ETUDIANT ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026

Madame VALLIN rappelle à l'assemblée que la ville accorde un prêt d'honneur de 1.500 € aux étudiants à partir de bac + 3 (grandes écoles et études à l'étranger).

Ce montant est accordé aux étudiants après réception par la collectivité du dossier de demande de prêt avec les pièces justificatives et d'engagements exigées. Ces prêts sont réservés strictement aux étudiants aubygeois qui s'engagent à rembourser le prêt dans la cinquième année suivant l'attribution de ce dernier.

Ce prêt accordé aux étudiants de la commune est remboursable selon les articles 4, 5 et 6 du règlement spécifique à cette action.

A cet effet, 2 étudiants ont fait une demande pour l'année scolaire 2025-2026.

Après avis favorables de la commission scolaire du mercredi 1^{er} octobre 2025 et du bureau municipal en date du 6 octobre, il est demandé au Conseil municipal de se positionner :

- Sur les demandes de prêts.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Approuve les demandes de prêts pour l'année scolaire 2025-2026

Le Secrétaire de Séance

Philippe VERON



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH